



MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf. : 2017-0741
Vos réf. :

Affaire suivie par : Thierry NAIZOT
Tél. 02 36 17 46 31 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daaa.saevac.dreal.centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le – 3 AOUT 2017

Le directeur régional

à

Monsieur le Secrétaire général de la
Préfecture du Loiret
181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement

Dossier : Exploitation d'un gîte géothermique basse température pour le chauffage du lycée DURZY de Villemandeur (45)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 29 mai 2017

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 29 juillet 2017

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est à mettre en ligne sur le site Internet de la préfecture ; elle est également mise en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Le directeur adjoint

Christophe HUSS

Copie à : DDT 45

Adresse postale : 5, avenue Bulfon – CS 96407 – 45064 ORLÉANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

